

**OBJET CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES SUPPLEMENTAIRES
A L'ECOLE MATERNELLE DES TAMARINS**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

Principales caractéristiques du projet

Pour répondre à l'évolution des effectifs de la population scolaire dans le quartier de Sainte-Clotilde, il est nécessaire de construire deux classes supplémentaires à l'Ecole Maternelle des Tamarins.

En raison de la configuration du terrain disponible, il est projeté la réalisation de :

- 1 classe de BCD au rez-de-chaussée,
- 1 salle de classe au 1er étage avec la mise en place d'un élévateur pour une meilleure accessibilité,
- l'aménagement de la cour,
- 1 coursive reliant le nouveau bâtiment aux classes existantes.

Financement

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 350 000,00 € HT.

Ce projet est éligible au cadre d'intervention des Contrats d'Aide aux Communes :

- Département 274 193,54 €,
- Commune 75 806,46 €.

Il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert avec l'allotissement ci-dessous :

Lot n°	Désignation
1	Gros oeuvre - Aménagement extérieur - Espace vert Charpente couverture - Bardage - Métallerie - Serrurerie - Plomberie - Gaz
2	Peinture - Faux plafond - Isolation
3	Menuiserie aluminium
4	Revêtement de sol dur - Faïence
5	Electricité
6	Elévateur PMR

Demande d'autorisation

Je vous demande donc de :

- 1° adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
 - fractionnement par six lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct,
 - enveloppe budgétaire : les crédits sont inscrits au Budget principal 2007, Chapitre 23 et Article 2313 ;
- 2° approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres, à solliciter les subventions correspondantes et à signer les marchés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DÉPUTÉ-MAIRE



René-Paul VICTOR



**OBJET CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES SUPPLEMENTAIRES
A L'ECOLE MATERNELLE DES TAMARINS**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-27 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de construction de deux classes supplémentaires à l'Ecole Maternelle des Tamarins.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 4

Autorise le lancement de la procédure.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions.


ARTICLE 6

Autorise le Député-Maire à passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 7

Autorise le Député-Maire à signer les marchés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

LE DEPUTE-MAIRE

Rene Paul VICTORIA